

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEYRUEIS**

SEANCE DU 27 JANVIER 2016

L'an deux mille seize, et le 27 Janvier à 20 h 30,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de : Monsieur Jean Charles **COMMANDRE**, Maire.

Présents : ALBARIC Françoise, BERTRAND Denis, CAUVY Claude, **COMMANDRE** Jean-Charles, GAILHAC René, JEANJEAN René, MARCHAND Eric, MICHEL Julie, POMMIER Céline, REVERSAT Céline, ROBERT Henry VANDERMERSCH Gonzague.

Absents excusés : EVESQUE Céline (Procuration donnée à GAILLAC René), GALLETTO Xavier (Procuration donnée à JEANJEAN René), ROBERT Anne-Cécile (Procuration donnée à MARCHAND Eric)

**OBJET: AMENAGEMENT DE LA FORET SECTIONALE DU CROUZET
COMMUNE DE GATUZIERES**

Le Maire informe le conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt sectionale du Crouzet, sise sur commune de Gatuzières, pour la période 2015-2034 que l'ONF a élaboré en concertation avec lui et les sectionnaires concernés.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Après en avoir pris connaissance, le conseil municipal approuve le projet qui lui a été présenté à 11 voix pour, 1 contre, 3 abstentions.

Il charge l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public conformément aux dispositions du nouvel article D212-6 du Code Forestier et en vertu de l'article L122-6 du nouveau Code Forestier.

Fait à Meyrueis le 02 Février 2016

Le Maire,

Jean Charles **COMMANDRE**.



Sous-préfecture de FLORAC
Contrôle de légalité 03/02/2016
Date de réception de l'AR 03/02/2016
048-244800066-20160127-DE-MEY-0116-04-DE

AFICHE LE 03/02/2016